Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ—NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 16 DÉCEMBRE 1848.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS: SAMEDI MATIN, 16 DÉCEMBRE.

On trouvera désormais, au rez-de-chaussée du No. 83, rue Chartres, où se trouve notre bureau de comptabilité, des listes exactes et complètes des arrivages et des expéditions, avec le nom des consignataires, etc., et toutes les autres nouvelles maritimes qui sont de nature à intéresser le public. Ces listes seront affichées à mesure qu'elles nous parviendront.

LE CHOLÉRA.

Il paraît hors de doute que le choléra asiatique est à la Nouvelle-Orléans. On nous annonce qu'un nègre [illegible] demeurant rue Conti, en a été atteint hier matin. Un des médecins de notre ville a, dit-on, actuellement deux cas en traitement. Un cas bien caractérisé se serait déclaré à l'hôpital. Nous livrons au public ces renseignements tels qu'ils nous ont été donnés, afin que chacun soit sur ses gardes. Il faut s'habiller chaudement, éviter l'humidité, et bannir de sa table les légumes et les fruits. Avec ces précautions hygiéniques, l'épidémie, si elle éclate, sera peu dangereuse.

Le choléra à New-York.—L'officier de santé de Staten Island écrit au maire de New-York, à la date du 6 décembre, que le choléra a éclaté dans l'hôpital de la Quarantaine. Dix malades sur 19 ont succombé.

Une dépêche transmise le 8 courant à un journal de l'Alabama, annonce qu'un cas de choléra s'est déclaré dans la ville de New-York et six autres à l'hôpital de la Quarantaine. Quatre des malades sont morts.

Ces faits prouvent que le choléra a bien décidément fait son apparition en Amérique. Le fléau fera indubitablement le tour du continent. La question pour nous est celle-ci: le choléra asiatique est-il en ce moment à la Nouvelle-Orléans? Le Conseil de Salubrité, dont nous avons publié hier le rapport, dit que non; des médecins dont l'opinion pour nous est d'un grand poids disent que oui. Quoiqu'il en soit, si l'épidémie ne règne pas encore dans notre ville, nous devons nous attendre à la voir y éclater tôt ou tard. Il conviendrait que les autorités municipales prennent des mesures efficaces pour assainir la ville et atténuer jusqu'à un certain point la violence de la maladie. Le public aurait tort de s'alarmer outre-mesure; le choléra qui a recommencé depuis un an son voyage à travers le Nord n'a plus ce caractère perfide, qui le rendait si funeste en 1832. La maladie cède facilement à un traitement éclairé. Que l'on suive seulement le régime hygiénique prescrit par les médecins, et l'on n'aura pas grand'chose à redouter du fléau.

LÉGISLATURE.

Sénat.—Le Sénat débat sur plusieurs bills de la Chambre et les adopte. Le projet de loi de la Chambre pour amender l'acte établissant des écoles publiques est référé au comité de l'instruction publique.

Chambre des Représentants.—Le comité de finances présente un acte pour pourvoir à la liquidation de la dette de la Banque Consolidée.

On propose de reconsidérer la résolution relative à l'amendement de la Constitution. Cette motion prévaut, mais l'amendement est de nouveau rejeté faute de la majorité exigée par la Constitution.

Le bill sur le revenu passe après avoir été discuté section par section.

RAPPORT DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL DES POSTES.

Le rapport du directeur-général des postes est un document plein d'intérêt bien qu'il soit un peu diffus. Mais il y règne tant de clarté qu'il est facile de résumer les principaux faits et de donner une idée à peu près complète de l'œuvre de M. Cave Johnson, sans entrer dans les détails d'administration.

Le 30 juin dernier les routes postales des Etats-Unis avaient 163,208 milles d'étendue, et le transport annuel de la malle coûtait $2,448,766, ainsi réparti:

Payé aux chemins de fer	$584,192
Payé aux bateaux à vapeur	262,019
Payé aux [illegible]	54,063
Payé aux diligences	796,992
Dépenses diverses	751,500

Les routes postales ont été augmentées pendant la dernière année de 9,390 milles, ce qui n'a pas empêché d'effectuer une économie de $12,145 sur l'année précédente. Il est vrai qu'il a fallu payer aux agents une somme de $7,910, ce qui n'en reste pas moins, en définitive, une diminution de $4,225 dans les dépenses de l'année précédente.

Le transport par les malles étrangères a coûté $300,563 au gouvernement pendant les douze derniers mois. C'est une charge que l'administration n'avait pas jusqu'à ce moment.

Dans le cours de trois ans, les dépenses de l'administration, pour le transport de la malle, ont été réduites de $456,738.

Le rapport parle des nouvelles communications établies entre divers points au moyen de bateaux à vapeur. L'Isabel, par exemple, porte la malle de Charleston à la Havane et réciproquement. Le California, le Panama et l'Oregon feront le trajet entre Astoria et les différents points de la côte de l'Océan Pacifique. Le Falcon fera les voyages entre la Havane et Chagres.

Le 1er juillet dernier il y avait aux Etats-Unis 16,159 bureaux de poste, 1,013 bureaux de plus que l'année précédente. On a nommé dans le cours de l'année dernière 4,321 maîtres de postes.

Le revenu brut de l'année qui s'est terminée le 30 juin dernier est de $4,371,077. C'est une augmentation de $495,184 sur le revenu de l'année précédente, soit, en chiffres proportionnels, 10 7/10 pour cent. La taxe des lettres s'est élevée à $3,550,301; celle des journaux à $767,334.

M. Johnson propose de frapper d'un droit de cinq cents par demi-once de poids toute lettre ou communication écrite, de quelque nature qu'elle soit, scellée ou non.

Il recommande en outre d'imposer une taxe de un cent par once sur les journaux, au lieu de les taxer uniformément par exemplaires, quelle que soit d'ailleurs la grandeur de la feuille, comme on l'a fait jusqu'ici. Tout autre imprimé paierait deux cents par once. Les lettres renfermant des valeurs seraient garanties, sur demande, mais elles paieraient trois fois autant que les lettres simples.

Il conviendrait aussi de substituer un tarif uniforme aux prix différents qui existent actuellement. Que l'on frappe, par exemple, d'une taxe de quinze cents toute lettre destinée à l'étranger, quel que soit l'éloignement du pays où elle doit être transportée. Ce serait beaucoup plus simple, et les revenus n'en subiraient aucune diminution sensible.

Les journaux et autres documents imprimés, expédiés hors des Etats-Unis ou reçus aux Etats-Unis, paieraient le double des journaux qui ne sortent pas de l'Union.

Il serait nécessaire peut-être de faire acquitter d'avance les frais de port.

Le directeur-général des postes ne devrait pas faire partie du cabinet, ce qui lui donne un caractère politique incompatible avec l'importance de ses fonctions. Celles-ci, on le sait, exigent la plus complète impartialité. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette dernière recommandation de M. Johnson. Nous croyons comme lui, qu'il serait plus convenable que le président nommât un directeur-général des postes avec le consentement du Sénat, pour un certain nombre d'années.

Texas.—Nous avons reçu des journaux de Galveston, jusqu'au 12 courant. On est encore sans nouvelles du colonel Hays. On craint qu'il n'ait été attaqué par les Indiens, mais la petite troupe qu'il commande aura su tenir tête à ces derniers.

Des nouvelles récentes de Corpus Christi annoncent que la goëlette Rosloff, venant de la Nouvelle-Orléans, est arrivée à Tampico avec des munitions de guerre.

Les trafiquants mexicains affluent à Corpus Christi. Cent cinquante d'entre eux sont arrivés dernièrement dans cette ville naissante avec [illegible] mille piastres en espèces.

Il y a encore une solution de continuité dans la ligne du télégraphe entre Mobile et la Nouvelle-Orléans. Cette ligne est à peu-près inutile à cause de son irrégularité.

Législature de l'Illinois.—La législature de l'Illinois ne coûte pas beaucoup aux habitants de cet Etat. Les législateurs ne reçoivent que [illegible] piastres par jour pour une session de quarante jours; s'ils siègent plus long-temps leur salaire quotidien est réduit à un dollar.

Louisiane.—Nous apprenons qu'il y a, en ce moment, huit pieds d'eau dans le Bayou Plaquemine. Les bateaux à vapeur peuvent par conséquent se rendre aux Attakapas en trente-six heures.

La récolte de sucre dans les Attakapas sera d'un tiers moindre que celle des années ordinaires. On a achevé de rouler sur presque toutes les habitations. Un grand nombre de bricks et de goëlettes, mouillés dans le Têche, se disposent à partir sur lest, ne pouvant pas trouver de cargaison.

Le Télégraphe et le Message.—Le message du Président, connu au Congrès le 5, était transmis à Louisville le 6 et paraissait le lendemain dans les journaux de la localité. C'est le télégraphe d'O'Reilly qui a accompli ce miracle.

Le magnifique de M. Polk est d'une longueur démesurée; eh bien, il s'est envolé tout entier sur les ailes de l'électricité et est arrivé dans l'Ouest quelques heures après avoir été lu aux Chambres. Il n'y manque rien, pas un mot, pas une virgule.

Venezuela.—On a reçu à Philadelphie des nouvelles de Caracas jusqu'au 9 novembre. La flotte du gouvernement a mis à la voile le 8 octobre, mais on était encore sans nouvelles de Maracaïbo.—Don Rafael Acevedo, ancien secrétaire des finances et des affaires étrangères, a été nommé chargé d'affaires à Washington.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Le Flagrant Délit—L'Eclair—Guillaume Tell.

En entrant dans la salle et après avoir vu sur l'affiche le *Flagrant Délit*, nous nous sommes demandé, pourquoi M. Davis au lieu de ces vieilleries si usées au théâtre d'Orléans, ne nous donnait pas quelques-uns de ces vaudevilles qui font l'honneur de la scène française. Ainsi pour ne parler que des pièces faciles à monter avec une troupe d'artistes aussi remarquable que celle de cette année, pourquoi l'habile directeur ne nous a-t-il pas encore donné une de ces pièces qui ont nom *Mme de Croigny, Rébecca, Amour et Amourette, les Trois Chapeaux, Monseigneur, l'Enfantillage, &c. &c.* Nous sommes convaincus qu'en lui exprimant cette pensée, simple écho de ce que l'on disait autour de nous, il aura à cœur de satisfaire de plus en plus ce public blasé qu'on appelle le public.

Mais puisque *flagrant délit* il y a, parlons du *Flagrant Délit*. Il y en eut en effet dans la pièce, ou tout à fait inattendu. Au moment où la fenêtre du logis était ouverte, un monsieur (que nous avons parfaitement reconnu pour appartenir au théâtre) a tranquillement traversé la scène en regardant le public par l'ouverture. Si la fenêtre n'avait été censée au 1er, on aurait pu croire qu'un *badaud* passait dans la rue; mais l'illusion n'était guère possible. C'est sans doute cette circonstance qui a fait retomber M. Ménébant dans la mauvaise habitude de couper les répliques et par suite l'embarras lui-même au point d'être froid dans son jeu ordinairement d'un franc et excellent comique. Du reste, tout y a concouru, et M. Mathieu était le seul qui sût son rôle et qui l'ait bien rendu.

Si le *Flagrant Délit* nous a laissés assez froids, en revanche l'*Eclair* nous a déployé toutes ses richesses de chant et de comédie. Ici, nous sommes embarrassés; la pièce a été si bien rendue que nous ne trouvons que des éloges à donner à tous et que nous ne savons qui louer le plus, de Mmes Berton et Lecour, de MM. L. Fleury et Berton. Malgré son état de souffrance assez visible, Mme Berton a toujours été la *diva* que nous admirons sans cesse. Mme Lecour a été charmante comme d'habitude; M. L. Fleury s'est rappelé que [illegible] lui envoyaient les cadeaux et il a dit avec son âme tout le rôle de Lionel. Les morceaux, *Partons la mer est belle*, *Quand de la nuit*, mais surtout, *Là-bas, bien loin*, ont été chantés avec un goût et une délicatesse inexprimables.

Quant à M. Berton, que nous avons gardé pour le dernier, nous le félicitons de ce qu'il [illegible] dans son rôle de Georges; et Berton a trouvé le moyen d'y montrer des qualités [illegible] de verve et de goût. Ce dont nous sommes surtout reconnaissants envers cet artiste, c'est de nous avoir donné ce joyau qu'on appelle Mme Berton. Dans cette belle et riche nature artistique, les leçons habiles de Berton, digne héritier de ce nom, ont fatalement fructifié, et la scène a compté une perle de plus. Aussi Berton a-t-il dû être bien heureux des triomphes de son élève de prédilection et surtout de la manière remarquable dont elle s'est acquittée du rôle de Mathilde dans *Guillaume Tell*. Cet opéra a été sans contredit le plus beau succès de la saison et jamais la scène d'Orléans ne l'avait vu représenter aussi bien ni rendre aussi fidèlement par les artistes. Une salve d'applaudissements a salué l'ouverture et c'était justice. Sous la direction de l'habile maestro, M. Prévost, et avec des artistes tels que MM. Fourmesteaux, Baptiste et Carrière, l'orchestre de notre théâtre est sans rival dans les deux Amériques. Quant à nous, qui savons tout ce qu'il y a de difficultés dans la tâche de chef d'un semblable orchestre, nous ne saurions laisser passer cette occasion sans complimenter M. Prévost et lui dire que le public le met de moitié dans les applaudissements qu'il donne aux artistes. C'est grâce à la patiente habileté du maestro que nous avons eu l'éclat de la représentation de jeudi; où tout, même les chœurs, a marché avec un ensemble et un accord remarquables. Jamais le chœur final du second acte n'avait été rendu avec cet entrain et cette puissance; il est vraiment prodigieux de trouver que quatre répétitions seulement ont amené ce magique résultat. En présence d'un semblable représentation, le critique n'a que des éloges à donner; citer un artiste serait une injustice envers ses camarades. Que tous, sans exception, reçoivent donc ici nos félicitations bien sincères. Ils nous ont donné une soirée dont le souvenir restera longtemps dans notre mémoire, et nous souhaitons que la 2me représentation, annoncée pour ce soir, ressemble à la 1re.

Jacques de R....

TRAITEMENT DU CHOLÉRA.

(Communication.)

Puisque nous sommes de nouveau menacés de ce terrible fléau, et qu'il est malheureusement vrai que la médecine scolastique n'a fait aucune conquête certaine, ni quant à sa nature, ni quant aux moyens efficaces de le combattre, il me semble à propos de mettre sous les yeux du public le mode de traitement que recommande un célèbre observateur. Sans doute on doit déplorer que M. Raspail se soit parfois détourné de ses études favorites pour se jeter dans l'arène politique; mais ce que la société peut lui reprocher à cet égard ne doit pas nous faire dédaigner ses profondes observations, et nous empêcher de rendre au naturaliste, au médecin, au savant, toute la justice qu'il mérite. Voici comment il s'exprime dans sa "*Revue Elémentaire de médecine et pharmacie domestiques*," No. du 15 août 1848:

"L'invasion du choléra, en tout état de cause, est toujours précédée par des cas disséminés de cholérine, par la raison qui fait que la dissémination d'une cause quelconque, à la faveur des mouvements atmosphériques, s'opère toujours progressivement, et s'annonce, par des espèces d'avant-gardes et d'avant-coureurs.... la cholérine est, sous ce rapport, l'avant-garde du choléra, émanant de causes identiques, par leur nature, mais plus détériorées et moins nombreuses. Ce qui n'empêche pas la cholérine de devenir mortelle, tout aussi bien que le choléra, si elle est mal soignée; seulement dans ce cas la mort n'arrivera ni aussi vite, ni sous le masque de symptômes aussi effrayants....

Caractères de la Cholérine.—Epreintes violentes et ténesmes qui souvent font sortir le rectum.—Pâleur subite avec une sueur froide; puis chaleur brûlante, suivie de fièvre cérébrale si l'on tarde d'appliquer une médication rationnelle et énergique. C'est à la suite d'une médication douce et, selon les termes de l'école, antiphlogistique, que la dysenterie la plus violente, avec copieuses déjections sanguines, succède à la constipation. Au début, certains malades éprouvent, au mollet surtout, de légères crampes, diminutif de ce caractère si grave dans les vraies atteintes du choléra.

Caractères du Choléra.—Le choléra rassemble, pour ainsi dire, en un seul instant, toutes les périodes de la cholérine, et en reproduit tous les caractères.... Dès les premiers symptômes, vomissements et déjections noirâtres, car tout le tube digestif est envahi à la fois. Coliques convulsives, convulsions, ou plutôt contorsions effrayantes; crampes intolérables; refroidissement des membres; couleur de la peau passant rapidement au bleu; le malade semble se rapetisser dans toutes les dimensions....

Médication.—Faire avaler aussitôt un petit verre d'eau-de-vie (Cognac) camphrée (1), qu'on étend plus ou moins d'eau, pour les personnes non-habituées aux liqueurs fortes.—On frotte le ventre avec de l'eau-de-vie camphrée, jusqu'à cessation des crampes et des coliques.—On arrose la crête d'eau sédative; on place une compresse imbibée de cette eau sur la région du cœur, autour du cou et des poignets.—Lavement vermifuge sans tabac.—Aloès (25 centigrammes.)—Un quart de verre d'eau salée (une poignée de sel gris de cuisine dans une bouteille d'eau) à prendre après avoir croqué gros comme un pois de camphre.—Si les symptômes ne se dissipent pas aussitôt, à l'aide de ces moyens, on administrera l'huile de ricin (30 grammes pour les adultes, et 20 grammes pour les enfants) dans du bouillon aux herbes (quantité égale), et avec force bouillon aux herbes, toutes les fois que le malade ira à la selle. Mais le plus souvent, et quand on arrivera au début, les symptômes du mal céderont, comme par enchantement, à l'administration des premiers remèdes."—J. D.

(1) On doit toujours avoir à sa disposition de l'eau-de-vie ordinaire du commerce, dans laquelle on dépose des morceaux de camphre, de manière qu'il en reste au fond qui refusent de s'y dissoudre. Cette eau-de-vie est ainsi saturée de camphre.

Chronique Locale.

Le choléra.—Malgré le rapport officiel du Bureau de Santé, qui dit que le choléra n'existe pas en ville, nous sommes obligés de déclarer, d'après des preuves qui nous ont été fournies par plusieurs médecins distingués de cette ville, que deux cas nouveaux, présentant les particularités du choléra asiatique, ont eu lieu hier en ville. Nous savons de bonne source qu'une négresse a été atteinte de cette maladie hier matin, et qu'elle est morte peu d'heures après.

Température.—Nous n'avons jamais vu un temps plus lugubre, plus sale, plus gras, plus abominable, plus dégoûtant que celui qui nous est donné en partage depuis quelques jours; nous comprenons le dégoût de la vie, avec un ciel couleur de cendres, une atmosphère de suif et un sol liquide.

Vol.—Hier, 15 décembre, vers midi, on s'est introduit dans une chambre rue Conti, près la rue Bourbon; on y a forcé un bureau ainsi qu'une armoire, et on a emporté, avec quelqu'argent, un porte-crayon d'or ayant les initiales J.B en caractère gothique. On donnerait une récompense pour ravoir cet objet.

Une vagabonde.—Anna Conklin, accusée de vagabondage, a été arrêtée hier, dans la 1ère Municipalité, et envoyée par cette Cour devant la 1ère Cour de District.

—Benjamin Leggett, Joseph Jacob et Wm. Mullendan, accusés d'avoir pris part à une rixe qui a eu lieu le 30 du mois dernier, entre deux compagnies de pompiers, ont été envoyés devant la 1ère Cour de District.

Panorama de Stockwell.—Le directeur de cet établissement offre une chance aux jeunes enfants de voir ces belles toiles, en donnant une représentation tous les samedis et mercredis, à une heure de l'après-midi.

Tim Fellows et Emina Watts, accusés d'escroquerie par C. D. Bonner, ont comparu hier devant cette Cour et ont fourni caution.

Recel d'esclave.—William, h. c. l., accusé d'avoir recelé un esclave appartenant à A. Fortier, a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité.

Assaut et batterie.—Francis Swift a été arrêté hier dans la 1ère Municipalité, accusé d'avoir assailli et battu Owen Boyle avec une barre de fer.

Crescent City.—Le capitaine de ce steamer a intenté un procès à la Compagnie des pilotes de la Balize, et réclame $39,000 de dommages et intérêts, pour avoir échoué ce navire lors de son dernier voyage.

Recorder Genois.—Abus de confiance.—Un warrant a été lancé contre Wm. Perry, accusé d'avoir refusé de rendre une montre qui lui avait été confiée par F. Arnaïo, pour y faire des réparations.

Un propriétaire demandé.—Le watchman Gavahan, de la 1ère Municipalité, a ramassé dans la rue, pendant la nuit de jeudi, un portefeuille contenant la somme de $300. L'argent et le portefeuille sont déposés au bureau du recorder.

PROMULGATION DE LA CONSTITUTION.

Voici comment le *Journal des Débats*, du 12 novembre, rend compte de la promulgation de la nouvelle Constitution de la France.

Ce matin, (le 12 novembre) dès le point du jour, le rappel battait dans Paris et dans toutes les communes du département de la Seine pour appeler sous les armes les gardes nationaux qui devaient assister à la promulgation de la Constitution nouvelle. Vers huit heures, tous les détachements commandés et les troupes de toutes armes prévenues à l'avance ou appelées des garnisons voisines avaient achevé leurs mouvements, et étaient venus prendre dans les Champs-Elysées, sur les boulevards, sur les quais qui avoisinent la place de la Concorde, les positions qui leur avaient été indiquées par le général Changarnier, commandant en chef de toutes les troupes présentes à la cérémonie.

La place de la Concorde, garnie dès le matin, était presque vide, ou n'y voyait du moins encore que des [illegible]. Elle présentait un aspect très animé, [illegible]

Au centre, l'obélisque était entouré de faisceaux de drapeaux aux couleurs nationales, et à son pied, faisant face à l'autel construit devant la grande grille du jardin des Tuileries, on voyait la statue symbolique de la Constitution, par M. Raisey, représentée sous les traits d'une vierge couronnée de lauriers, ayant le sein gauche découvert, tenant une lance de la main droite et portant la Constitution de la gauche.

L'autel, construit dans des proportions gigantesques, élevait à quatre-vingt-dix pieds dans les airs son dôme quadrangulaire de velours rouge doublé d'hermine d'or, et surmonté d'une grande croix dorée. Sur les quatre faces de la corniche, on lisait la devise de la fraternité évangélique: "Aimez-vous les uns les autres." Quant au corps de l'édifice, c'était celui qui avait déjà servi à la fête funèbre célébrée en l'honneur des victimes du mois de juin. On avait seulement agrandi, au moins c'est ce qui nous a semblé, la plate-forme qui séparait en deux parties égales les vingt-quatre marches de l'escalier.

Sur cette plate-forme agrandie, une table couverte d'un riche tapis de velours rouge et entourée de fauteuils dorés, était disposée pour la lecture de la Constitution.

La tribune destinée aux représentants s'élevait à la droite de l'autel, au-dessus de l'un des fossés-parterres de la place. Elle était en amphithéâtre, couverte, ornée sur le devant d'une bordure amarante rehaussée d'or, et soutenue par des pilastres au-dessus desquels flottaient des oriflammes.

La tribune du corps diplomatique, de la Cour de cassation, du conseil d'Etat, des tribunaux et des autres corps constitués faisait pendant à celle des représentants et lui était semblable en tous points.

On remarquait parmi les membres du corps diplomatique, lord Normanby, le nonce apostolique, et les chargés d'affaires de Prusse et de Sardaigne.

Derrière ces tribunes, et sur les terrasses du jardin, s'élevaient encore quatre autres tribunes également couvertes et destinées aux personnes munies de billets.

A neuf heures, l'Assemblée Nationale, qui s'était réunie dans son palais, en est sortie pour se rendre au lieu de la cérémonie. Le pont de la Concorde, qu'elle devait traverser, était garni depuis le matin d'une double haie de gardes nationaux. A sa tête marchaient son président, M. Armand Marrast, et le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, portant l'uniforme de général de division et couvert du burnous africain. Derrière eux venait le conseil des ministres, puis les vice-présidents, les secrétaires et les questeurs, et enfin les membres de l'Assemblée, au nombre d'environ trois cents, et marchant deux par deux.

Quand elle a eu pris place dans la tribune qui lui avait été réservée à droite de l'autel, le clergé, qui de son côté s'était réuni à la Madeleine, s'est avancé, à son tour par la rue Nationale, où la circulation était interdite depuis le matin par une haie des sapeurs de la garde nationale et de la ligne. Le cortége ecclésiastique était très nombreux; il se composait d'environ huit cents prêtres ou séminaristes, en tête desquels s'avançaient l'archevêque de Paris et les Evêques de Langres, d'Orléans, de Quimper, membres de l'Assemblée, et M. Monnard, évêque *in partibus*, préfet apostolique de Madagascar.

Les cinq prélats ont pris place en avant de l'autel; puis M. Armand Marrast et le bureau de l'Assemblée, M. le général Cavaignac et les ministres, se sont rendus sur la plate-forme qui avait été préparée, et là, debout, et tête nue, malgré la neige qui tombait dès avant le jour, et n'a cessé de tomber qu'après le défilé des troupes, le président de l'Assemblée a donné lecture du préambule et des 116 articles dont se compose la nouvelle Constitution.

La lecture achevée, une salve de cent un coups de canon, répétée par six des forts détachés qui environnent Paris, a annoncé au département de la Seine la promulgation officielle du nouveau pacte social. Cependant 300 exécutants chanteurs et instrumentistes militaires, choisis parmi les élèves du conservatoire, la garde nationale et les chœurs de l'Orphéon, avaient entonné le *Te Deum* composé pour la cérémonie par M. A. Elwart, professeur du Conservatoire de musique, et en même temps M. l'archevêque de Paris, revêtu des insignes de l'autel, y célébrait une messe basse, terminée par la bénédiction solennelle et le *Domine, salvam fac Rempublicam*.

Le clergé, après le service divin, ayant regagné la Madeleine dans l'ordre processionnel où il était venu, le défilé des troupes a commencé en présence du général Cavaignac, des ministres et des membres de l'Assemblée placés à la droite des légions, faisant face à l'obélisque, et à pied, sous la neige, qui à ce moment de la journée a commencé à tomber en assez grande abondance. Le général Changarnier, entouré d'un nombreux état-major, était à la gauche des troupes, à cheval devant l'Obélisque.

Le défilé a commencé presque immédiatement, et grâce aux habiles dispositions prises par le général Changarnier, il s'est effectué avec un ordre et une rapidité que tous, gardes nationaux et soldats, ont su apprécier, surtout sous un ciel de neige et de pluie. Commencé à onze heures, il était terminé avant quatre heures. Dans cet intervalle, 30,000 hommes environ de la garde nationale, vingt-quatre bataillons de la garde mobile, quarante-sept bataillons d'infanterie de ligne, six compagnies du génie, six batteries d'artillerie, cinq régiments de cavalerie et un escadron du train des parcs avaient défilé devant le chef du pouvoir exécutif.

Malgré l'inclémence du temps, l'ordre qui a présidé à cette revue, la bonne tenue de la garde nationale et de l'armée, faisaient plaisir à voir, surtout lorsqu'on se rappelait le jour de triste mémoire où le gouvernement provisoire et la commission exécutive, convoquant les multitudes à leurs fêtes, nous présentaient le spectacle sinistre de foules armées et indisciplinées qui épouvantaient la capitale de leurs cris anarchiques.

FAITS DIVERS.

A la suite du décret sur la restitution des biens de l'ex-famille royale, Mme la duchesse d'Orléans a refusé les 300 mille francs annuels que lui assurait son douaire. Elle a déclaré que si le gouvernement de la République ne croyait pas devoir les retenir, elle voulait qu'on les distribuât aux indigents et aux ouvriers sans travail. Cette princesse ne veut conserver que les 50 mille francs de rentes qui proviennent de ses économies, et formeront l'unique fortune de son second fils, M. le duc de Chartres.

—Le 12 novembre a eu lieu le deuxième départ des colons pour l'Algérie. Après un discours de M. Trélat et la bénédiction du drapeau, faite par M. le curé de St-Louis-en-l'Ile, plusieurs membres de la commission de colonisation et les maires et adjoints de plusieurs arrondissements sont montés sur le remorqueur, et le convoi s'est mis en marche au bruit de la musique militaire.

Ce convoi est dirigé sur la province de Constantine, sous la conduite de M. Pallié, capitaine adjudant major au 24e de ligne, qui a servi pendant sept années en Algérie. M. le docteur Dieuzaide, chirurgien sous-aide-major, employé à l'hôpital militaire du Roule, et M. Bertholome, adjudant d'administration des hôpitaux, employé à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, sont chargés des services de santé et d'administration.

La destination de ce convoi est le village de Jemmapes, situé dans la vallée du Fendek, à 32 kilomètres de Philippeville, à 25 kilomètres d'El-Arouch, et au point de jonction des deux routes qui doivent relier à Bône ces deux centres de population.

—M. Guizot, accompagné de sa famille, et M. Waddewever, ministre de Belgique, visitait le 7 novembre le collége de la Trinité et son vénérable recteur, le docteur Whewhel. L'ancien ministre de Louis Philippe a été reçu avec beaucoup de déférence et a été présenté par le recteur aux notabilités universitaires. M. Guizot, ajoutent les journaux anglais, continue à vivre très retiré et à donner tout son temps à des travaux littéraires.

—On lit dans le *Journal de l'Aisne*:

"L'armée se prononce complètement et carrément, pour employer un terme officiel, contre la candidature de M. le général Eugène Cavaignac. Les généraux ne peuvent supporter l'idée de cet avancement fabuleux d'un officier qui n'a gagné ses grades, sous la monarchie, que par des alternatives de bouderies républicaines et de servilisme monarchique; d'un général qui n'a pas remporté une victoire, si ce n'est celle qu'ont gagnée pour lui les braves généraux Négrier, Duvivier, Bedeau, Lafontaine, Bourgoin, Bréa, aux dépens de leur vie."

—M. de Lamartine a adressé la lettre suivante à M. John Léonard, président du comité irlandais:

"Monceau, 3 novembre 1848.

"Monsieur,

"Vous m'annoncez que dans le procès de M. Smith O'Brien, l'accusation a allégué contre lui une prétendue promesse de secours à l'insurrection irlandaise, qu'il aurait obtenue de moi dans une entrevue particulière. J'ai eu, en effet, l'honneur de voir M. Smith O'Brien à Paris; mais notre entretien a été presque étranger à la politique, et il n'y a eu entre nous ni demande ni promesse de secours d'aucune espèce.

"Le [illegible] de cette conversation se réduit [illegible] par un discours, celui que j'ai prononcé à l'Hôtel-de-Ville en réponse à la députation irlandaise, et qui en est la contradiction officielle. Si cependant vous croyez qu'un démenti plus direct soit nécessaire, je vous le transmets en vous priant de le publier. [illegible]

"Recevez, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

"LAMARTINE."

—Le maréchal Bugeaud s'est désisté de sa candidature présidentielle. Voici la lettre qu'il a fait adresser aux journaux de Paris: [illegible]

"Signé MARÉCHAL BUGEAUD.

"La Durantie, 6 novembre 1848."

M. Marrast a été réélu le 13 novembre président de l'Assemblée Nationale. C'est la quatrième fois. Les trois premières il n'avait pas de concurrent sérieux, les montagnards ne portant M. Bac que pour la forme et uniquement pour se compter. Aujourd'hui, sur 589 voix, M. Marrast n'en a obtenu que 385. 144 se sont portées sur M. de Malleville.

—Le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante:

"Paris, 11 novembre 1848.

"Monsieur le préfet, la République française est définitivement constituée; l'Assemblée nationale a décidé que la constitution serait promulguée dans chaque commune par une lecture publique, faite par le maire aux habitants assemblés, le 19 du mois courant. Je vous invite à prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette disposition du décret du 6 novembre soit dignement exécutée.

"La constitution est placée sous l'invocation de Dieu; sa promulgation doit être une solennité politique et religieuse. Vous vous concerterez avec Mgr l'évêque de..., et avec les ministres des autres cultes, pour que leurs prières publiques précèdent ou suivent la lecture de la constitution par le magistrat civil.

"Cette grande fête nationale devant laisser un souvenir aux malheureux, l'Assemblée a voté un crédit de 600,000 fr., qui doit être distribué entre les départements; vous êtes informé de la somme qui est mise à votre disposition. Faites tous vos efforts, prenez les moyens les plus efficaces pour que ce secours accidentel aille soulager les plus poignantes misères. Il serait désirable qu'il pût être distribué le jour même de la promulgation. Je vous confie le soin de le répartir équitablement.

"Enfin, monsieur le préfet, faites comprendre à vos administrés ce qu'il y a d'important et de solennel dans cet acte d'un grand peuple, qui, après huit mois d'une vie incertaine et inquiète, se place sous l'empire d'une constitution forte et durable, et entre définitivement dans la voie des gouvernements libres et réguliers.

"Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

"Le ministre de l'intérieur,
"J. DUFAURE."

—"Il n'est question depuis huit jours, dit la *Presse*, que de la véhémente apostrophe que M. Véron, le chef du pouvoir exécutif du *Constitutionnel*, aurait essuyée de la part de M. Cavaignac, le chef du pouvoir exécutif de la République.

"L'apostrophe aurait été d'autant plus inconvenante que le lieu de la scène était l'hôtel de la rue de Varennes, où M. Cavaignac aurait fait inviter M. Véron à se rendre, et où il lui aurait demandé brusquement: "*Oui ou non, le Constitutionnel sera-t-il pour moi ou contre moi?*"

"Emir contre émir!

"L'émir de la rue de Rivoli, que les douceurs de son oasis ont peu habitué à ces brusqueries de Kabyle, aurait répondu avec infiniment de tact: "*Entre le pour et le contre il y a des nuances, et je suis dans les nuances.*"

"C'est sur cette fine réponse que l'exaspération de l'émir de la rue de Varennes, ne connaissant plus de bornes, aurait laissé échapper la fameuse expression d'INDÉCROTABLE!

"Si nous sommes bien informés, ce dialogue entre l'*Etat de siége* et la *Liberté de la presse*, dont nous n'avons rapporté que quelques traits, vient d'être imprimé à *douze exemplaires*: nous ne comprenons pas la publicité dans le mystère, ou, si l'on aime mieux, le mystère dans la publicité, le juste milieu entre la discrétion la plus absolue et la véracité la plus entière.

"Le *Constitutionnel* ne peut ni ne doit garder plus long-temps le silence; il doit à la liberté de la presse, à la dignité de la presse, de faire connaître à la France le sort qui l'attendrait si elle se faisait assez plate pour entrer dans un fourreau de sabre."

—On lit en effet, dans le *Constitutionnel*, à la date du 13:

"Le *Siècle* ne trouve vraiment rien de clair. Hier, nous étions obligés de lui expliquer la lettre du maréchal Bugeaud; aujourd'hui ce sont nos propres articles dont il conteste le sens. Il prétend que nous [illegible] à la France de s'abstenir dans l'élection pour la présidence de la République de ne faire aucun choix; de ne préférer aucun des candidats qui se présentent. Nous n'avons dit rien de pareil; rien ne serait moins sensé, moins patriotique que l'abstention dans une telle circonstance. Nous n'éprouvons aucun entraînement; cela est vrai; mais comme M. Thiers qui avait toutes nos sympathies a refusé de se présenter, comme le mal présent nous frappe, et qu'il faut se garder surtout de le perpétuer; comme la division du parti modéré aurait deux conséquences également fâcheuses: la prolongation de la situation présente du pouvoir et l'affaiblissement de la cause de l'ordre; nous conseillons très fortement à tous les électeurs modérés de concentrer leurs votes sur la candidature, déjà adoptée par un grand nombre de citoyens, de M. Louis-Napoléon Bonaparte."

PRUSSE.

Voici les faits principaux qui se sont passés à Berlin:

L'Assemblée nationale, persévérant dans sa résolution de ne pas se proroger, a reçu, le 10 novembre, une lettre du président du conseil municipal, que les résolutions de l'Assemblée étaient nulles et non-avenues, et que les membres de l'Assemblée ayant refusé d'obéir, seraient déclarés responsables de cette désobéissance.

En même temps, le préfet de police a donné ordre à la garde nationale d'empêcher l'Assemblée de se réunir. M. Rimpler, commandant de la garde nationale, a répondu en longues périphrases que la garde nationale soutiendra l'Assemblée au lieu de l'empêcher de se réunir.

Sur ces entrefaites, le conseil communal a envoyé au roi une adresse dans laquelle il prie S. M. de renvoyer le ministère Brandenbourg.

L'Assemblée, qui devait se réunir à 9 heures du matin, s'est réunie à 5 heures. La garde nationale a entouré la salle de concerts où se tiennent les séances. Là, le président Unruhe, après avoir raconté qu'il a essayé, mais en vain, de faire entendre la vérité au roi, a proposé de ne faire qu'une résistance passive afin d'empêcher la guerre civile. Cette résolution a été prise également par la garde nationale. La séance fut alors suspendue.

Vers deux heures, l'Assemblée avait nommé une commission dans le but de rédiger une proclamation au peuple.

Pendant la matinée, les travailleurs avaient envoyé à l'Assemblée une adresse de félicitations.

Vers trois heures, le général Wrangel, à la tête de ses troupes, a fait son entrée dans la ville sans aucune résistance, ni de la part de la garde nationale, ni de la part du peuple.

Les troupes ont cerné la salle de l'Assemblée nationale, permettant aux députés de sortir par une seule issue, mais leur défendant de rentrer.

Le commandant Rimpler a commencé par déclarer au général Wrangel que la garde nationale resterait au bivouac devant l'Assemblée; mais bientôt la garde nationale, d'après l'ordre de l'Assemblée, s'est retirée.

Le *Moniteur* officiel de Prusse a publié une proclamation du roi Frédéric Guillaume, ainsi qu'une ordonnance qui dissout la garde nationale pour six mois.

L'Assemblée nationale, à son tour, a essayé le 11 de rentrer dans la salle des délibérations; mais, la trouvant occupée par les troupes, et le président Unruhe, après avoir parlementé [illegible] avec le commandant, l'Assemblée s'est rendue, au nombre de 217 membres, à l'*Hôtel de Russie*.

Là, le président ayant hésité d'ouvrir la séance, a été vertement semoncé par le chef du parti radical, M. Waldeck, qui est le vrai président. Après l'allocution de M. Waldeck, M. d'Unruhe a ouvert la séance. On y a lu quelques offres de local faites, les unes par la Société des Arquebusiers, l'autre par le conseil municipal. A onze heures la séance a été fermée.

En sortant de l'hôtel, le président, à côté de M. Waldeck, a dit au peuple:

"Les représentants du peuple sont sur le point d'épuiser tous les moyens légaux. Quoi qu'il arrive, ils vaincront ou ils mourront avec la liberté."

La *Zeitungshalle* annonce que le tribunal suprême, auquel on a posé la question de savoir si le roi a le droit de proroger l'Assemblée, aurait répondu par un non.

Si le fait est vrai, la droite y a répondu d'avance. Dans un manifeste, elle déclare que le roi ne proroge l'Assemblée que pour pouvoir la transférer à Brandebourg, qu'aucune loi n'existe qui interdise les délibérations de l'Assemblée à Berlin plutôt que dans toute autre ville.

Les républicains arrêtés lors du dernier congrès démocratique ont été relâchés.

Le ministre de la justice Kuker a été remplacé par M. Rintelen.

P. S.—On nous assure qu'une dépêche télégraphique, arrivée par la voie de Metz, annonce la mise en état de siége de Berlin.

ITALIE.

La *Gazette de Venise* donne le récit détaillé du combat livré devant Mestre, et à la suite duquel les Autrichiens auraient été refoulés jusqu'aux environs de Padoue.

Les forces du général Pepe étaient divisées en trois colonnes; celle de gauche, comptant 1,500 hommes [illegible] sous les ordres du colonel d'Amigo, devait débarquer à Fusina sous la protection du feu de quelques barques [illegible]

La colonne du centre, commandée par le colonel Morandi, était forte de 350 hommes [illegible]

[illegible]

Les résultats de ce brillant combat sont 1,600 prisonniers, 50 canons de bronze, beaucoup de chevaux et de munitions de guerre. Mais ce qui vaut mieux encore, dit l'ordre du jour, c'est l'expérience faite de la supériorité de nos volontaires sur les soldats autrichiens, malgré l'avantage numérique et la discipline de ceux-ci.

La maison du consul autrichien à Ferrare a été assaillie par le peuple, qui a brisé l'aigle et [illegible]. Les carabiniers ont chargé la foule, [illegible] la garde civique, [illegible] Gaudetti, étant intervenu et leur ayant donné l'ordre de se retirer, le peuple en fureur brisa la porte de la maison, y pénétra, et tout fut brisé en quelques minutes.

Le consul a pu fuir par une sorte de dérobée, et s'est caché l'on ne sait où.

Déjà la protestation du commandant autrichien est déposée; les suites de cette affaire peuvent être très graves.

Venise.—L'arrivée des canons pris au combat de Mestre a été l'occasion d'une fête populaire comme Venise n'en avait pas vue depuis le temps des Doges.

A l'arrivée des barques sur le quai de la Piazzetta, enfants et vieillards se sont attelés aux trophées, et les ont traînés jusqu'à l'état-major au milieu des acclamations universelles.

Rome.—Les évêques et supérieurs des ordres religieux ont adressé au pape une note par laquelle ils lui offrent une somme de 4 millions, pour aider aux difficultés financières, et à la condition que l'on annulera l'hypothèque pesant sur les biens ecclésiastiques, pour la garantie des deux millions de bons du trésor précédemment émis. C'est, dit-on, le ministre Rossi qui a obtenu ce sacrifice.

La garde nationale de Rome a arraché des placards communistes qui étaient affichés en plusieurs endroits, et qui invitaient le peuple à se partager les terres que les riches laissent sans culture. Ce retour à l'antique loi agraire a causé quelque émotion dans la ville.

ANGLETERRE.

Les journaux de Londres ont déjà parlé de la fusion projetée entre trois grandes compagnies anglaises de chemins de fer, nous avons fait connaître le chiffre presque fabuleux de leur capital et de leur revenu, mais nous n'avons encore rien dit des dépenses qui leur resteraient à faire pour achever les travaux commencés, et qui, dans l'état où ils sont, ne peuvent plus être abandonnés.

Voici, sur ce dernier point, des chiffres extraits des comptes-rendus officiels de ces compagnies.

Le total des dépenses qu'exigeront les travaux non achevés dépasse 200 millions, savoir:

103 millions pour la compagnie du *Great-Western*;

80 millions pour la compagnie du *North-Western*;

20 millions pour la compagnie du *South-Western*.

Il sera difficile à ces compagnies, dans les circonstances actuelles, de se procurer une pareille somme. L'argent ne manque assurément pas en Angleterre; mais il manque de confiance et hésite à s'engager dans des placements qui ne présentent pas une entière sécurité. Toutefois, la fusion des trois compagnies, en élevant les revenus par la simplification du service et la diminution des dépenses, peut attirer un certain nombre de capitalistes.

Il ne faut pas s'étonner qu'il reste encore à ces trois compagnies tant de travaux à achever. Il y a trois ans, on en entreprenait sur tous les points à la fois. Dans les sessions de 1845-46-47, le parlement n'en a pas autorisé pour moins de CINQ MILLIARDS CINQ CENT VINGT-CINQ MILLIONS DE FRANCS!

—Les plus grandes précautions sont prises pour le transfèrement des prisonniers d'Etat, de Clonmel à Dublin. MM. O'Brien, MacManus, Meagher et O'Donohue seront placés dans une voiture à quatre chevaux, escortée par cent hommes de la police. Un fort détachement de dragons est placé sur le chemin de fer pour y prévenir tout déraillement des rails, et accompagner les prisonniers par un train spécial.

Les rues de Dublin étaient parcourues par une troupe de gens précédés de tambours et de fifres, et qui faisaient appel aux passants. Ils ont recruté peu d'adhérents. Deux compagnies du 85e régiment sont entrées en ville. Le lord lieutenant est attendu de Londres.

AUTRICHE.

Nous avons reçu les journaux différents rapports sur la prise de Vienne. Il en résulte que les Viennois ont fait des barricades, qu'ils ont pris les armes, qu'ils ont formé une légion polonaise, une légion de femmes, un corps mobile [illegible]; qu'ils ont capitulé à trois fois et qu'à trois fois ils ont rompu la capitulation; mais ils ne se sont pas battus.

Toutes les positions fortifiées de la ville ont été prises par les troupes, sans résistance des combattants.

Il en résulte ce fait très heureux que la prise de Vienne n'a presque pas coûté de victimes. Il y a des maisons brûlées, mais il n'y a que peu ou point de morts et de blessés.

Il résulte encore de tous les rapports que le prince Windischgraetz, loin d'affamer la ville, lui a envoyé 50 bœufs et de la farine; qu'enfin il n'a attaqué la ville qu'après force prières de la part du conseil municipal et de la garde nationale.

Nous voyons dans une proclamation du major-général de Cordon, que le passage entre la ville et les faubourgs est rétabli, que les formalités prescrites n'ont été prises que dans le but de pouvoir s'emparer de cinq personnes [illegible]. Du reste, la ville reprend peu à peu ses habitudes ordinaires.

Le lieutenant feld-maréchal Dahlen a réuni un corps de 16,000 hommes pour occuper l'île entre le Mur et la Drave, afin de joindre Nugent qui marche contre Pesth avec 9,000 hommes.

Le prince de Windischgraetz a fixé un terme de quinze jours à tous les officiers hongrois en activité et en retraite. Si d'ici à ce terme ils n'ont pas quitté l'armée hongroise, ils seront rayés des cadres de l'armée et dégradés.

L'empereur d'Autriche a ordonné que tous les accusés des derniers troubles et de la prise de Vienne, au lieu d'être traduits devant un conseil de guerre, seront jugés par les tribunaux ordinaires.

Le général, comte Auersperg, qui a commandé les troupes lors des événements du 6 octobre, a donné sa démission.

Le colonel qui a laissé assassiner le comte de Latour a été traduit devant un conseil de guerre. D'autres prétendent qu'il s'est placé dans la première colonne d'assaut lors de la prise de Vienne, et qu'il s'est fait tuer.

A Vienne, plusieurs journaux tels que la *Presse* et le *Lloyd* ont reparu.

L'armée quitte Vienne pour se rendre en Hongrie. Le général Welden a été nommé gouverneur de Vienne. La ville reprend son aspect ordinaire; les fugitifs reviennent. Le conseil municipal a invité ses membres absents à revenir dans la ville prendre part aux travaux.

Quant aux différents prisonniers, on n'en sait rien de positif. On dit que l'empereur songe à se rendre à Prague; mais cette nouvelle aussi mérite confirmation.

Dans ce moment, les villes de Vienne, Brunn et Lemberg, sont déclarées en état de siége. Les journaux ajoutent à ce nombre Gratz et Inspruck; nous ne savons pas combien est pourquoi.

Presbourg est tombée au pouvoir des troupes impériales. Cette ville s'est rendue sans aucune résistance. Elle a été abandonnée par Kossuth, qui compte se défendre à Pesth, Bude et Comorn.

ESPAGNE.

Le *Popular* annonce qu'on a découvert, à Valladolid une nouvelle conspiration dans laquelle le gouverneur militaire se trouve impliqué.

On se rappelle peut-être qu'un certain La Riva, accusé d'avoir tiré sur la reine, avait été condamné à mort. Il a fait appel, et la cour de Madrid a commué sa peine en vingt ans de travaux forcés et quarante ans de surveillance de la haute police.

Monsieur le Rédacteur,

Comme depuis quelque temps tous les journaux annoncent des moyens plus infaillibles propres à la guérison du choléra, je viens, Monsieur, vous soumettre des faits et succès que j'ai obtenus lors de l'invasion du Choléra Asiatique en France, et que je vous prie de vouloir publier dans votre estimable journal.

En 1832 j'étais employé comme chimiste et chef d'un atelier d'amalgamation d'argent dans la mine d'Huelgoat, dépendante des mines de Poullaouen, située dans le département du Finistère en France, lorsque le directeur de ces mines, mon supérieur, m'adressa un jour les paroles suivantes:

[illegible]

Votre tout dévoué et très humble serviteur,
L. SCHMIDT, Pharmacien,
rue Condé, No 40.

Je soussigné, maire d'Huelgoat, certifie et atteste à tous ceux qu'il appartiendra, que M. Lebrecht Schmidt, contrôleur de l'amalgamation des mines d'Huelgoat, à l'époque de l'invasion du choléra dans ce pays (de 1833 à 1834), soigna gratis un grand nombre de personnes indigentes de cette commune, attaquées de ce fléau; que jour et nuit il a couru sans relâche chez toutes les personnes qu'il savait malades, pour leur prodiguer ses soins toujours empressés et les plus dévoués; qu'il a mis à leur disposition sa bourse et ses remèdes, le tout sans exiger aucune espèce de salaire; qu'il a été à cette époque, dans ce pays privé de médecins, la consolation des malheureuses familles, qu'il a soignées toujours avec le plus grand succès, dévouement d'autant plus beau de la part de M. Schmidt, qu'il est étranger dans ce pays, mais qui lui a valu l'affection et la reconnaissance de tous les habitants de cette commune.

En foi de quoi je lui ai délivré le présent.
En mairie, à Huelgoat, ce 5 octobre 1843.
Signé LE NEE, Maire.

Nous soussigné, maire de la commune de Plouyé, canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, croyons devoir déclarer avec justice et équité, au nom de la commune, que le sieur Schmidt, contrôleur de l'amalgamation de la mine d'Huelgoat, ayant fait pratique la pharmacie, est venu généreusement au secours des nombreuses familles, pauvres et riches, sans distinction, lors du fléau du choléra; par son noble dévouement il a relevé plus de quatre cents personnes atteintes par cette redoutable catastrophe, qui eussent infailliblement péri, privées qu'elles étaient de tout secours de médecins, tout le pays étant entièrement envahi.

Cet ami de l'humanité a non seulement fourni tous les médicaments et ses soins sans aucune rétribution. Il n'a eu d'autre récompense que la gratitude des [illegible] après les avoir sauvés.

Ces nobles actions lui ont acquis d'autant plus de titres impérissables à notre reconnaissance, qu'il est étranger au pays, où il jouit de l'estime la plus méritée.

En foi de quoi et en vue de ces services, qu'un homme de bien seul peut rendre avec autant de désintéressement, nous lui offrons le présent certificat comme témoignage d'une éternelle reconnaissance.

En mairie, à Plouyé, ce jour 10 octobre mil huit cent quarante-trois.

Signé NEDELLEC.

Nous, maire de la commune de Locmaria-Berrien, canton d'Huelgoat, arrondissement de Châteaulin, département du Finistère, certifions et déclarons [illegible]

Signé [illegible] FLEURY, Maire.

Nous, maire de la commune de Poullaouen, [illegible] en 1833 et 1834, et qu'il est à la connaissance de tous qu'il a prêté ses soins et fourni les médicaments à titre gratuit.

En foi de quoi nous délivrons le présent pour servir à témoignage de nos sentiments pour le bien que le sieur Schmidt a rendu en cette commune.

En mairie, à Poullaouen, le 10 avril 1845.
Signé JOURDREN.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLÉANS,
Vendredi soir, 15 décembre 1848.

Malgré le mauvais temps qui, cette semaine, a presque complètement entravé la marche des affaires, notre marché a présenté une activité assez remarquable. Les avis favorables apportés par le Britannia, et publiés lundi dernier ont été confirmés par les lettres particulières reçues aujourd'hui. Il y est dit que le marché au coton de Liverpool est très ferme et que la situation des districts manufacturiers s'améliore par degrés. Ces nouvelles ont eu un effet très satisfaisant sur notre place; les cours se sont améliorés, la confiance semble se rétablir et les opérations eussent été nécessairement plus considérables, si les pluies importantes, et le mauvais temps et le désir de connaître les avis du steamer Canada, n'avaient en quelque sorte arrêté leur extension.

Nous ne pouvons cependant espérer d'amélioration très sensible sur nos produits, tant que les affaires politiques du continent de l'Europe n'offriront pas au commerce des chances plus grandes de stabilité; c'est de cette source de prospérité future que nous devons examiner. En France l'exagération des idées nouvelles semble enfin céder à la raison. L'adoption de la constitution par une majorité considérable indique évidemment le désir que la classe intelligente a de donner au pays un gouvernement fort, libre et éclairé. Si l'élection du président qui devait avoir lieu le 10 courant, s'est faite paisiblement, nous ne doutons pas, que quel que soit l'élu, ce beau pays ne recouvre sa tranquillité, et avec la réouverture de son industrie ne voie renaître sa fortune.

L'Allemagne, nous regrettons de le dire, semble plongée dans un état complet d'anarchie; malheureusement rien n'indique que cet état de choses doive bientôt cesser. La capitulation de Vienne, qui, sous des auspices différents, eût pu conduire à une solution des difficultés autrichiennes, a été neutralisée par les actes de barbarie que les impériaux ont commis sur les habitants; ces cruautés impolitiques ont jeté dans le cœur du peuple [illegible], des sentiments de haine, de colère et de vengeance qui ne se calmeront que dans le sang des oppresseurs. La Prusse présente aussi des symptômes de rébellion et chaque jour le parti républicain fait des progrès. L'avenir de ce pays est donc loin d'être rassurant, car un pouvoir ne considère [illegible] pour tout ce qu'il appelle ses droits et ne les cède qu'à la force.

Pendant ce temps la diète de Francfort est inactive: ceci est assez heureux, car elle n'a pas pu prouver jusqu'à présent qu'elle représentait la portion intelligente du pays.

A part cet état peu favorable des affaires politiques du continent, la perspective commerciale du coton semble s'améliorer; cependant en hasardant cette remarque, nous ne voulons pas dire que nous espérions aucune hausse considérable dans les prix.

Notre marché n'a présenté rien de bien remarquable cette semaine. Le sucre et la mélasse ont été en bonne demande à des cours fermes. Les arrivages assez considérables de céréales qui ont eu lieu, ainsi que les avis peu favorables de l'étranger ont légèrement fait baisser ces denrées. Les provisions ont été peu animées.

Comme nous l'avons déjà fait observer, le temps a été pluvieux et a considérablement dérangé les affaires. Le fleuve baisse rapidement et est maintenant à six pieds au-dessous de la marque des grandes eaux.

COTON—Arrivé depuis le 8 courant, Louisiane et Mississippi 29,517 balles—Tennessee et North Alabama 5,667, Arkansas 481—Mobile 1,215—Texas 13, ensemble 36,497 balles. Expédié dans le même temps, pour Liverpool 5,217 balles—Glascow 1,927—Anvers 1,504—Barcelone [illegible]—New-York 2,255—Boston 1,123—Philadelphie 445—Baltimore 47—Providence 366—ensemble 16,941 balles, donnant une augmentation de stock de 25,556 balles, et laissant en main y compris ce qui se trouve aux vergues des navires non expédiés ce jour 140,429 balles.

ÉTAT DE COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848		37,491
Arrivé durant la semaine	36,497	
Arrivé antérieurement	[illegible]	
		351,139
		388,[illegible]
Expédié durant la semaine	16,941	
Expédié antérieurement	231,120	
		248,061
Stock en main ce soir		140,429

Nous avons conclu dans notre revue de vendredi dernier que le marché au coton n'était plus très ferme aux cotes que nous donnions. Samedi le peu d'avis et le désir général de connaître les avis du Britannia entravèrent les opérations et 800 balles seulement changèrent de mains. La dépêche télégraphique reçue lundi, annonçant une amélioration au marché de Liverpool avec une légère hausse sur les qualités moyennes, fut reçue trop tard pour [illegible] et les ventes de la journée ne s'élevèrent qu'à 2,500 balles. Mardi, l'arrivée de quelques dépêches mal transmises, donna de l'activité au marché et 4,000 balles furent prises; le jour suivant, mercredi, la demande fut croissante et 7,000 balles changèrent de mains à des cours très pleins. Hier les détenteurs demandèrent des prix plus élevés et à cause de [illegible] ne fut que de 4,000 balles. La malle de ce matin ayant apporté les correspondances particulières, confirmant la teneur des dépêches précédentes, les acheteurs ont opéré librement et 8,500 balles ont été vendues aux cotes en dehors; dans quelques circonstances les détenteurs ont obtenu une légère avance. En résumé pendant le cours de la semaine les ventes totales s'élèvent à 21,000 balles, dont la plus grande partie a été prise pour l'Angleterre et le reste pour le Nord. Nous altérons nos cotes quelque peu.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississippi.

Inférieur	4 1/2 @ 4 3/4
Ordinaire	5 1/4 @ 5 1/2
Middling	5 3/4 @ 5 7/8
Good Middling	5 7/8 @ 6 1/4
Middling Fair	6 3/8 @ 6 1/2
Fair	— @ 6 —
Fully Fair	— @ —
Good Fair	— @ —
Good and Fine	— @ —

TABAC—Arrivé depuis le 8 cour. 259 boucauts—Expédié dans le même temps, pour N. York 57 boucauts—Baltimore 55—ensemble 112 boucauts. Stock en magasin et sous vergues des navires 11,339 boucauts.

ÉTAT DU TABAC.

Stock en main au 1er septembre 1848		14,654
Arrivé durant la semaine	259	
Arrivé antérieurement	4,037	
		4,296
		19,190
Expédié durant la semaine	112	
Expédié antérieurement	7,739	7,851
Stock en main et sous vergues		11,339

Le marché au tabac est toujours très ferme, et quoique les affaires soient arrêtées par le faible approvisionnement elles comprennent néanmoins 650 boucauts, comme suit: 1 boucaut admis à 6c; 94 do à 5 3/4 c; 31 do à 5 1/2; 3 do à 5 c; 57 do à 4 1/2; 17 do à 4 3/4, 7 do à 4 1/2; 8 admis et 2 refusés à 5 3/4 et plusieurs petits lots à des conditions non publiques. Nous cotons: Lugs 2 3/4 @ 3 3/4 c; feuilles inférieures 3 1/2 @ 3 3/4 c; commun 4 @ 4 3/4 c; fair 4 3/4 @ 5 c; fine 5 3/4 @ 5 3/4; choix 5 3/4 @ 6 1/4 la liv.

SUCRE—La demande a été assez active cette semaine, et malgré la pluie qui a arrêté les opérations, les ventes comprennent 2,500 boucauts, la plus grande partie prise pour l'Ouest. Les prix sont très fermes et une hausse de 1/4 c a eu lieu sur les meilleures qualités. Nous cotons inférieur 2 1/2 @ 2 3/4 c; commun 3 @ 3 1/4 c; fair 3 1/2 @ 3 3/4 c; prime 4 @ 4 1/4 c; choice 4 1/2 @ 4 3/4 c la liv. Pas de vente sur plantation.

MÉLASSE—La demande a été très animée; il s'est vendu 4,300 barils, la plus grande partie prise pour l'Ouest. Les cours qui, au commencement de la semaine, étaient 20 1/4 @ 20 3/4 c. le gallon ont baissé à 21 c; le marché se ferme à ce dernier prix. Il s'est vendu 100,000 gallons sur plantations à 19 c. et environ une quantité semblable à 18 1/2 c le gallon.

SEL—Quelques chargements arrivés de Liverpool ont fait fléchir les prix. Deux chargements la plus grande partie consistant ont été vendus $1 05 @ $1 07; 3,100 sacs dont un tiers fin ont été vendus à $1 05; 2,000 sacs do do à $1 00; 7,000 do communs livrés à $1 10; et 600 sacs fin à $1 12 1/2 le sac. Les petits lots se vendent en détail $1 20 pour le commun; $1 30 pour le fin; 9,000 boisseaux des îles Turques ont été vendus à des conditions non publiques et 1,000 sacs à 90 c.

PLOMB—500 saumons des basses mines ont été pris à $3 97 1/2 c et 3,300 des hautes mines à $4 [illegible] les 100 liv. Il y a une amélioration dans les prix.

WHISKEY—Les arrivages qui ont eu lieu ont fait fléchir les prix; le rectifié ne peut guère être coté au-dessus de 18 c le gallon, et nous rapportons quelques ventes au commun de 19 @ 20 c le gallon.

SACS EN PITRE—Il s'est fait peu d'affaires et les prix n'ont pas varié, savoir: 10 3/4 @ 10 3/4 c pour sacs de 2 1/2 boisseaux en balles.

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE—Les transactions ont été peu importantes aux anciens cours: Toile 16 3/4 @ 17 c; cordes 7 1/2 @ 8 1/2 c la liv. Nous remarquons une vente de 400 rouleaux de corde à 7 3/4 c la liv.

BEURRE ET FROMAGE—La demande est peu animée et le beurre a un peu baissé; beurre de l'Ouest 9 1/2 @ 11 c la liv. fromage 6 1/2 @ 7 c.

GRAISSE—La demande a été assez active aux anciens prix. Les ventes des trois premiers jours de la semaine comprennent 1,800 barils et 1,500 barils à 6 3/4 @ 6 7/8 pour les premiers et 6 1/2 @ 6 3/4 c la liv. pour les seconds—Depuis cette époque il s'est vendu 400 barils et tierces à 6 1/2 @ 6 3/4 c et environ 1,500 barils en tiers bas à 6 1/2 c la liv.

CHANDELLES—Peu de demandes aux anciens cours, savoir: Blanc de baleine de Nantucket et New Bedford 31 @ 32 1/2; stéarique 21 1/2 @ 22 c la livre.

SUIF—Les ventes de la semaine comprennent 37 barils livrés à des conditions non publiques, et 127 barils vendus aujourd'hui à 7 1/2 c la liv.

CHAUX—Il a été vendu deux chargements, l'un de 3,000 et l'autre de 1,800 barriques chaux de Thomaston, tous deux à $1. Cet article vaut $1 05 @ $1 10 [illegible]

RIZ—Le riz de la Caroline est très plat, les cours ont faibli et sont 3 3/4 @ 3 3/4 c la liv. Peu de ventes.

CAFÉ—La demande a été assez animée; il s'est vendu 14,000 sacs à des prix meilleurs. Le stock en main est [illegible]

BŒUF—Ce marché n'ayant présenté aucun changement, nous répétons nos cotes: Mess $10 @ 10 50—Prime 7 00 @ 7 50—Prime mess $14 00 @ $15 la tierce. Nous remarquons 170 tierces à $16 00 @ $14—Aussi 120 demi barils mess à $5 75 @ 6 00, et 25 barils mess à $11, et 100 barils mess à $7 25 le baril.

PORC—Il s'est vendu 1,500 barils, la plus grande partie pour nouveau; mess $10 25 @ $10 50—Prime [illegible]. Les arrivages quoique considérables ont presque tous été pour transbordement, de sorte que le stock est peu [illegible] comparativement faible. Les détenteurs demandent le cours plus élevé.

CÉRÉALES—La demande de maïs a été très active samedi, et lundi environ 10,000 boisseaux ont été pris tel aux cours de 50 @ 52 c le boisseau pour la plupart du chargement des premiers choix. Les nouvelles d'Angleterre reçues par le Britannia ont [illegible] les transactions du reste de la semaine qui ont été de 35,000 boisseaux de 45 @ 50 c le boisseau. [illegible] 45 @ 50 c. le boisseau en sacs et suivant la qualité.

FARINE—Ce marché, a eu une tendance à la baisse. Les ventes de la semaine s'élèvent à 15,000 barils et les cours de clôture sont $4 60 pour Ohio à bord des chalands; de $4 50 @ $4 85 à bord des steamboats. Illinois et Missouri $4 82 1/2 @ 4 85 pour bonnes marques et $4 87 1/2 @ $5 pour marque "prime St-Louis."

FRET—Les affaires ont été peu considérables et les cours sont demeurés les mêmes. Un navire américain a été frété avec du coton pour Liverpool à 15/32 d et un navire anglais à 7/16 d; deux navires [illegible] pour le Havre à 1 1/4 c [illegible] les grains. Un navire pour la Havane a été frété à 7 1/2 c pour le coton et 3/4 c la liv. pour le [illegible]. Le cabotage est aux anciens cours.

CHANGE—Le change étranger n'a pas varié; nous cotons: Sterling 7 3/4 @ 8 1/4 p 0/0 de prime—France 5 f 16 1/4 @ 5 f 20—Traites sur New-York 60 jours 1 3/4 @ 1 3/4 p 0/0 d'escompte—à vue 3/4 @ 1 p 0/0 prime.

La vente des propriétés du général Lafayette, situées dans une des meilleures portions de la Seconde Municipalité aura lieu aujourd'hui à l'Arcade de Banks, à midi. Des plans lithographiés peuvent être obtenus au bureau de MM. Beard, Calhoun & Co. La vente de ces propriétés sera positive et sans réserve.

Avant la vente des propriétés ci-dessus, on vendra au même lieu et à la même heure, 4 bancs dans l'église du Dr. Scott. 16déc

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navire John G. Coster, pr New-York.
Brick Queen Campbell, pr Liverpool.
Barque Floyd, Mayberry, pr Providence.
David Nickels, Nickels, pr Boston.
J Merrithew, McIlroy, pr New-York.
Brick Pablo, Sensat, pr Barcelone.
Rainbow, Emerson, pr New-York.
Goëlette Sea Horse, Delfonte, pr Mobile.
Steamer Dragon, Brenthayer, pr Velasco (Texas)
Washington, Haviland, pr Velasco (Tex.)

ARRIVÉS.

Steamship Palmetto, Smith, de Galveston.
Navire Buenaventura, Orsony, de Barcelone.
Ponchita, Molas, de Barcelone.
Barque P A Everett, Carleton, de Belfast (Me).
Brick Monterey, Kelly, de Boston.
Goëlette L M Hitchcock, Blossier, de Chagres.

—STEAMERS.—

Embassy, Russell, de Cincinnati.
Chancellor, Bacon, de Louisville.
Connecticut, Price, de St. Louis.
Pike No 8, Linn, de Cincinnati.
St-Cloud, Smith, de Cincinnati.
Courier, Martin, de Canal Bayou.
Eliza, Landry, de Bâton-Rouge.
Concordia, Voorhees, de Milliken's Bend
J T Dowell, Kay, de Grand Ecore.
Princess, Leathers, du Grand Golfe.
Luna, Fairchild, de Bayou Sara.
[illegible], Power, de [illegible].
Farmer, Barrell, de Cincinnati.
[illegible] Hill, Newall, de Nashville.
Pennsylvania, Gray, de Pittsburg.
Ellen T. Sapp, de Jefferson (Texas)
[illegible], Daniels, de Point à la Roche.
[illegible], de Shreveport.

Au bas du fleuve et montant.

Navire Alabama et six autres navires dont les noms nous sont inconnus.

Le paquebot ATLANTIC, capitaine Rose, de New-York, est en déchargement au débarcadère des paquebots de New York, en face de la Douane. Les consignataires sont invités à faire recevoir leurs marchandises sur la levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. JOHN O. WOODRUFF & Co.
16 déc 23 et 25 rue Magazine.

Le navire DELIA, Chapin, de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue des Ursulines. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis [illegible] la Douane l'autorisation de mettre à terre les marchandises [illegible]. P. H. GUET fils.
14 déc No 19, rue Conti, entre Chartres et Levée

EXPOSITION
D'ORFÈVRERIE GALVANIQUE,
DE LA
FABRIQUE
DE Messrs Ch. CHRISTOFLE & Cie,
brevetés du gouvernement;
Dépôt chez LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres, No 26, agents à la Nlle Orléans.

Exposition chez M. MCH[illegible], même rue No 41.

L'ouverture sera faite mardi prochain, 19 courant.

L'assortiment consiste en service de table complets de 12, 18 et 24 couverts, soupières, plats, réchauds, casseroles, théières, bouilloires à thé, cafetières, pots à lait, cuillères, fourchettes, couteaux, couverts à dessert, huiliers, salières, et autres objets de table, depuis des petites pièces de bas prix jusqu'à de grandes pièces de $24 à 600 et quelques-unes de $4 à 500. Ces dernières très riches, exécutées sur les dessins des premiers artistes du genre, se distinguent par leur remarquables par la beauté des modèles, la ciselure et le fini du travail. Plusieurs de ces services sont pareils à ceux fabriqués par eux pour le roi Louis Philippe, le duc d'Aumale, et la famille royale.

L'exposition aura lieu jusqu'au 24 décembre. Les prix sont marqués en chiffres connus. Il pourra être fait des ventes en particulier [illegible] jour, 22 décembre [illegible] heures à 8 heures du soir.

MM. Loison et Silvestre ont reçu des dessins de modèles exécutés [illegible] de la fabrique de MM. Christofle & Co. Ils prendront les ordres [illegible] sur ces dessins et aussi tous autres que l'on désignerait. 16 déc

BUREAU DU TRÉSORIER—MUNICIPALITÉ No UN.

Nouvelle-Orléans, 15 décembre 1848.

Résolu que le trésorier du département des travaux publics et améliorations, soit et demeure autorisé à donner avis pendant soixante jours, dans la gazette officielle, que ce Conseil recevra de la part des porteurs, des bons de cette Municipalité, des offres cachetées pour la vente d'une valeur de dix sept mille piastres desdits bons, en vertu de l'acte de la Législature du 4 mars 1847, et que lesdits bons, cotés portant la plus courte échéance et offerts au plus bas prix, soient rachetés, et que la dite vente soit payée au moyen des fonds provenant de la caisse d'amortissement créée en vertu de l'acte précité.

Signé J. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 13 décembre 1848.
Signé A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, Commis.

Ces offres devront être adressées au Conseil de la Municipalité No Un et porter sur la suscription les mots "offre de Bons." J. A. DUREL,
15 déc—60j Trésorier.

MAIRIE DE LA Nlle-ORLÉANS.
Conseil de la Municipalité No Un:
Séance de Lundi 11 décembre 1848.

RÉSOLU que le Conseil de cette Municipalité recevra, jusqu'au premier lundi de janvier prochain, des propositions cachetées pour l'exhaussement des rues du Bassin et Franklin, entre Douane et Canal, pour les réparations des banquettes des deux côtés de la rue Bienville, à partir de la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer—Termes de paiement: en un billet de la Municipalité à un an de crédit.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 12 décembre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
H. BIER, Commis.

Conformément à la susdite résolution, avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au premier lundi de janvier prochain, pour l'exhaussement des rues du Bassin et Franklin, entre Douane et Canal, et pour les réparations des banquettes des deux côtés de la rue Bienville, à partir de la rue des Remparts jusqu'à la rue Claiborne, conformément aux plans et devis déposés au bureau du voyer—Termes de paiement: en un billet de la Municipalité à un an de date.

16 déc. A. D. CROSSMAN, Maire

MÉMOIRES D'OUTRE-TOMBE.

LA première livraison des Mémoires d'Outre-Tombe, par M. de Chateaubriand, est en vente à la librairie de [illegible] 149, rue Chartres.

N. B. Le prix est fixé à 15 cents la livraison pour les non abonnés au Courrier des Etats-Unis, [illegible]

ALCOOL—75 barils alcool rectifié, à 94 et 90 pour cents, en débarquement et en magasin, à vendre par
NATHAN JARVIS & Co,
coin Magazine et Commune

Nathan Jarvis & Co. sont les seuls agents pour la vente de l'alcool et des esprits [illegible] fabriqués au laboratoire de l'Ohio. Ils sont prêts à en fournir [illegible] 16 déc

HUILE DE LIN—20 bs. huile de lin, de première qualité, à vendre par
NATHAN JARVIS & Co,
coin Magazine et Commune.
16 déc

RUM DE LA JAMAÏQUE—9 boucauts vrai rum de la Jamaïque, qualité supérieure, en débarquement du brick Velocity de Kingston, Jamaïque, à vendre dans les magasins de la Douane par
O. VALTON & CO,
16 déc 31, Tchoupitoulas.

BARILS A MÉLASSE—2100 barils en bois de cyprès, en très bon ordre, en débarquement du steamer Eliza et à vendre par
BAILEY & BAXTER,
16 déc 77, rue Commune.

J. H. JONES & LYMAN POTTER,
Avocats, [illegible]
Vis-à-vis la Cour du Recorder, [illegible]

A céder à des conditions avantageuses. [illegible]

UN fonds de marchandises [illegible] et le bail d'un magasin situé dans un quartier central [illegible] rue Royale, No. [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.

Samedi, 16 Décembre 1848,
La 2de représentation (de la saison) de
GUILLAUME TELL,
Grand Opéra en 3 actes et 4 tableaux, de Rossini.
On commencera à 6 heures 3/4.

JOURS DE SPECTACLE.
Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

SALLE ST-LOUIS.
BALS DES PÈRES DE FAMILLE.

MESSIEURS les souscripteurs aux Bals des Pères de Famille sont invités à envoyer leur liste d'invitation au bureau de la salle de bal, afin qu'elles puissent être présentées au comité d'admission. Le premier bal aura lieu le mercredi 20 décembre.

Le comité se réunira tous les dimanches à 1 heure P. M. et les lundis de 9 heures à 6 heures P. M.

Comité d'invitation et d'admission.

Armand Pitot, J. B. Walton,
Victor Wiltz, Justin Durel,
Wm. Robinson, J. O. Nixon.
16 déc—9 P. A. Doggins.

Le GÉNÉRAL TAYLOR ayant accepté l'invitation d'assister à un BAL, qui lui a été offert par les Citoyens de la Nouvelle Orléans et particulièrement par les Dames, et ayant manifesté le désir que ce bal fut fixé le 8 janvier, le Public est prévenu que de nouvelles listes de souscription sont ouvertes au contrôle de cette salle, et dans les divers magasins de librairie et de musique.
13déc Jas.-F. BROOKS, Directeur

GRAND BAL
CIVIL et MILITAIRE et SOUPER.
EN HONNEUR DU MAJOR-GÉNÉRAL
ZACHARY TAYLOR,
Président des Etats-Unis,
Lequel aura lieu à l'ARMORY HALL, le 8
Janvier 1849.
Directeurs:

Hon. Isaac Johnson, M. Mérason,
Hon. A. D. Crossman, *H. Pitot,
Hon. Joshua Baldwin, W. Kellogg,
A. C. Bullitt, S. S. Prentiss,
Glendy Burke, Maj.-Gen. J. L. Lewis,
*Samuel J. Peters, *Samuel Bisern,
*P. Pesquet, William Henderson,
P. W. Farrar, *G. W. Squires,
W. C. Micou, Wm. Prévot,
J. A. Beardé, Col. J. B. Walton,
M. McAlpin, *C. M. Waterman,
*J. B. Caldwell, *Samuel Flower,
*G. O. Jameison, Henry Wier,
Theodore Wiltz, William H. Hunt,
*William Emerson, *A. Carriere,
F. Bisigno, Col. Forstall,
Gen. Tracy, R. Esteves,
*Gen. Augustin, W. K. Garland.
*Comité d'invitation. 13 déc

Mlle ANGELINA.
PROFESSEUR DE DANSE.
No 218, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne.

Classe pour les enfants tous les lundi, mercredi et vendredi; depuis quatre heures et demie à six heures du soir. 7 déc

LE consul de France engage à l'honneur de prévenir ses concitoyens de la Martinique et de la Guadeloupe, que chargé par le gouvernement de la République, d'une mission toute d'intérêt et de bienveillance à leur égard, il les recevra avec plaisir au consulat de midi à trois heures, pendant le courant de la présente semaine.
12 déc AIMÉ ROGER

FRANKLIN HIGH SCHOOL.
Rue Royale.

LES examens annuels de cette institution auront lieu lundi et mardi 18 et 19 courant et seront terminés mercredi 20, par la distribution des prix. Les examens des classes commenceront à 10 heures du matin et finiront à 3 heures P. M.

Les parents des élèves et les amis de l'éducation en général sont invités à y assister.
LEWIS ELKINS,
14 déc Principal

AUX DAMES.

MLLE ELIZA A. MOUNT, rue Bourbon, 117 vient de recevoir de Paris un élégant assortiment de robes et bas à la Jenny Lind, comprenant [illegible]

[illegible]

Les dames désirant un superbe costume de bal sont invitées à venir visiter les marchandises de Mlle Mount. Ces articles sont du [illegible] et garnis au dernier goût. 11 déc

ÉGLISE ST. LOUIS.

AVIS est par le présent donné que vendredi 22 décembre courant, à midi, à l'église St. Louis il sera procédé à l'adjudication des bancs de la dite église, par L. [illegible] Prévost, encanteur. [illegible] jusqu'au 31 décembre 1849. Conditions comptant.

Si dans [illegible] l'adjudication le paiement n'est pas effectué la dite adjudication sera annulée, et le Conseil disposera [illegible] dudit Banc.
JOSEPH GUILLOT
Trésorier.
Nlle Orléans, le 12 déc. 1848. 14 déc—td

AVIS.

MESSIEURS les architectes de la ville de la Nouvelle Orléans sont invités à soumettre au bureau du secrétaire de la fabrique de l'église St Louis, No 20, place St Antoine, jusqu'au premier mardi de janvier 1849, des plans [illegible] relativement aux réparations à faire à l'intérieur de ladite église.

Pour renseignements concernant lesdites réparations, ils devront s'adresser à M. Félix Labatut, président du Conseil des Marguilliers, ou au révérend C. Maenhaut, curé de la susdite église.
ANT. DUBUC,
7 déc—std Secrétaire.

Marchandises sèches pour le marché Mexicain.

10 balles INDIENNES anglaises, 5/8.
20 balles IMPÉRIALES, 4/4
20 caisses INDIENNES américaines.
3 do MOUCHOIRS imitation Madras.
3 do SHAWLS crêpe de Canton.
40 do COTON [illegible]
40 balles SACS [illegible] Campêche.
4 balles COUVERTURES.
1 caisse DENTELLES en coton.
AUSSI—175 caisses café de Rio.
A vendre par R. D. BLOSSMAN,
1 déc 14, rue Cours

F. & J. LACOSTE,
105, Rue Royale.

REÇU par les navires Talent, de Bordeaux, Marie Fleurs du Havre, et d'importations antérieures
150 barriques vin rouge, Château Lafitte, Margaux, St Julien, St Estèphe Médoc, Haut St Emilion, St Emilion, 1er, 2e, 3e et 4e crus;
200 barriques vin blanc, [illegible]
30 [illegible] même qualité [illegible]
40 [illegible] du Haut Sauterne [illegible]
200 caisses vin rouge [illegible]
Vermouth première qualité;
Vin de Porto et d'Espagne;
Cognac et eau-de-vie [illegible];
Absinthe, genièvre d'Angers;
Fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toutes qualités.
Bouchons à bouteilles, demi bouteilles et à dame jeannes. 11 déc

F. & J. LACOSTE,
No 105, rue Royale,

RECOIVENT par les navires Vesta, Anna et Ferrière, du Havre les articles suivants, qu'ils vendent bon marché:
Voilettes, dentelles blanches et noires.
Cols et pèlerines brodés riches.
Mouchoirs batiste id, brodés, unis et imprimés.
[illegible]
Bas de coton gris et écrus pour femmes et enfants.
Chaussettes laine et coton pour hommes et enfants.
Gilets de flanelle française.
Mitaines [illegible], gants castor, laine, soie et coton.
Bretelles [illegible] ordinaires et riches.
Peignes de corne de buffle, d'écaille et d'imitation.
Brosses à dents, à ongles et à tête.
Eau-de-Cologne, essences, extraits d'odeurs.
Odontalgique huile pour toilette.
Savons de toutes qualités, cosmétiques, poudres,
Pommades fines et superfines, crème de Perse.
11 déc

Spécifiques pour les Maladies Secrètes.

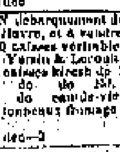

CES spécifiques sont faciles à prendre et guérissent promptement. On les trouve à la pharmacie de J. Ducloux, rue de la Levée, No 2, vis-à-vis le marché du port. Se méfier des contrefaçons.
20 juil—6m

Gombo magique de Bailey.

Le seul véritable porte toujours, sur l'enveloppe de chaque boîte, la signature du propriétaire, "H. DAILEY", écrite à la main.

Dépôt du Sud, au No 151, rue Chartres, Nouvelle-Orléans. 13 mars

EN débarquement des navires Orazimbo et Delia, Chapin, venant de Bordeaux, le soussigné offre à vendre:
90 barils vin Haut Sauterne.
D. LANATA,
14 déc No 2 et 10, rue Jefferson.

EN débarquement des navires Orazimbo et Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
104 barriques vin rouge, diverses marques.
100 barils vin blanc, Haut Sauterne et Haut Barsac.
19 barils vin [illegible] blanc.
21 quarts eau-de-vie, marque Castillon, 1re preuve.
15 caisses Nougat, [illegible]
50 caisses prunes en boîtes transparentes.
AUGUSTE MOLIER,
14 déc Vieille Levée, No 22

EN débarquement du navire l'Orazimbo, et à vendre par le soussigné:
350 barriques vin rouge Montferrand.
25 do do Morange.
90 barils vin blanc.
1000 caisses vin rouge.
70 quarts de pipes eau-de-vie J J Dupuy.
15 huitièmes do do 1ère preuve.
20 caisses prunes, de 18 pots l'une.
100 paniers huile d'olive.
S. D. GRATIAA,
14 déc 33, rue Natchez.

EN débarquement du navire Delia Chapin, et à vendre par le soussigné:
20 barriques vin rouge Montferrand.
18 barils vin blanc Haut Sauterne.
S. D. GRATIAA.
14 déc 33, rue Natchez.

EN débarquement du navire Swanton, venant du Havre, et à vendre par le soussigné:
120 caisses véritable absinthe suisse de la marque Yersin & Lecoultre, Ed. Pernod, Berthoud fils.
12 caisses kirsch de Yersin & Lecoultre.
10 do do Ed. Pernod.
6 do [illegible]
2 tonneaux fromage de Gruyère.
J. N. CURIEN,
14 déc—3 rue Condé, No 25.

Café et Grocerie à vendre.

CET établissement est situé près des marchés et est achalandé. Pour le prix et les conditions, s'adresser sur les lieux ou au magasin de [illegible]
11 déc—1a 139 Vieille Levée

Changement de domicile.

PELLANDINI, doreur, a transporté son domicile [illegible] coin des rues Royale et St Pierre, [illegible] No 165, entre les rues Dumaine et St Philippe.
11 déc—1m

[illegible]